

Période de vote

2-16 Novembre 2026

Dépouillement et résultats : 17 novembre 2026

## • De quoi s'agit-il ?

Un *représentant des locataires* siège au Conseil d'Administration d'HABITAT 77 pendant 4 ans. Il vote le budget, participe aux décisions sur les loyers et les travaux. *C'est votre porte-parole.*

## • Pourquoi voter ?



## • Quand ?



## • Comment voter ?



**Vote secret et anonyme**

## • Qui peut voter ?

**1 Logement  
= 1 Voix**

Tout locataire ayant signé son contrat au plus tard 8 semaines avant l'élection peut voter.

Les sous-locataires d'associations habilitées sont également électeurs.

- 1 seul vote par logement, même si vous êtes titulaire de plusieurs baux.

# Vous souhaitez *présenter une liste* ?

## • Qui peut être candidat ?

- Être locataire HABITAT 77
- Avoir au moins 18 ans
- Être à jour de ses loyers (ou avoir un plan d'apurement respecté)
- Ne pas être salarié du bailleur
- 1 seule candidature par contrat de location

## • Comment constituer une liste ?



**Association habilitée**  
Présentée par une  
association nationale de  
locataires



**4 candidats**  
Nombre double des  
sièges à pourvoir  
(2 sièges)



**Parité respectée**  
Alternance  
femme/homme  
sur la liste



**Dossier complet**  
Toutes les pièces jointes  
+ profession de foi

## • Quelles pièces fournir ?

- Lettre d'affiliation signée par le représentant national de l'association
- Déclaration individuelle de candidature (signée par chaque candidat)
- Attestation de non-condamnation (sur l'honneur)
- Quittance de loyer de la période précédant la candidature
- La quittance peut être fournie par la Direction de la relation client et des territoires d'HABITAT 77

## • Quand ?

Date limite de dépôt  
*Mardi 22 septembre 2026*  
à 12h00 - dernier délai

## • Où déposer la liste ?

HABITAT 77 - Affaires Générales  
10 avenue Charles Péguy - CS 90074 - 77002 Melun CEDEX  
Lettre recommandée AR ou Dépôt contre récépissé

## • Et après le dépôt ?

